

Ces députés furent donc de nouveau convoqués dans chaque bailliage, et, de guerre lasse, finirent, sauf de rares exceptions, par donner leur consentement en 1575. Un arrêt du parlement de Dijon, du 15 décembre de la même année, promulgua en conséquence la liberté de tester dans le duché de Bourgogne, soit pour la noblesse, soit pour le tiers état ¹.

Parmi les gentilshommes qui avaient le plus contribué à cette révolution des états, figurait en première ligne Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey, chevalier de l'ordre du roi, qui venait de prendre une glorieuse part à la bataille de Moncontour. Bailli de Chalon-sur-Saône, ancien élu de la noblesse, de ce bailliage, fervent catholique et l'un des chefs de l'Union fondée par le cardinal de Lorraine, admis aux conseils de la couronne, qui lui confia un peu plus tard la charge de grand prévôt de l'hôtel, Nicolas de Bauffremont avait exercé une grande influence sur les délibérations de l'assemblée provinciale, et son activité n'avait pas été étrangère à l'adoption de la mesure qui avait éveillé la défiance et soulevé les murmures de la bourgeoisie bourguignonne. Il ne se tint pas satisfait par la victoire officielle qu'il avait remportée en déterminant le tiers à solliciter lui-même la promulgation de la réforme ; il voulut convaincre jusqu'aux dissidents eux-mêmes et leur démontrer qu'elle réalisait un progrès considérable sur les dispositions rigoureuses et étroites de l'ancienne Coutume. Il était allié à Claude de Rubys par sa femme, fille de Claude Patarin, premier président du parlement de Bourgogne et de Françoise de Rubys². En lui adressant le texte de la nouvelle loi, qui était en grande partie son œuvre, il était assuré qu'elle trouverait un chaleureux approbateur dans l'ardent conseiller au présidial de Lyon, ami complaisant, parfois même un peu servile, et d'ailleurs grand partisan du droit écrit, qu'il appliquait chaque jour et dans le respect duquel il avait été élevé. Son attente ne fut pas trompée : Claude de Rubys prit feu à la lecture des articles qui consacraient la liberté de tester en Bourgogne ; il

¹ V. cet arrêt dans Bouhier, *fc.* I. p. 124.

² V. *Nicolas, Claude et Georges de Bauffremont, baron de Sennecey*, par L. Niepce, Lyon, Moug'iu-Rusaud, 1877 ; Perneti, *Les Lyonnais dignes de mémoire*, t. I, p. 228 ; Golombet, *Études sur les historiens du Lyonnais*, t. 1, p. 62.